HVAC - Ventiliste

Le spécialiste des systèmes de ventilation

Formation adulte

Vous avez plus de 18 ans ?
Vous cherchez à vous former tout en travaillant ?
L'alternance est la solution idéale pour acquérir les compétences nécessaires à la pratique d'un métier.

⚠ **Cette formation est complète pour l'année 2026-2027** ⚠

En tant que ventiliste professionnel, vous êtes en charge de concevoir, de dimensionner et d'installer, au sein d'une habitation ou d'un bâtiment, un système de ventilation et de régulation d'air en fonction des besoins. Pour cela, vous tenez compte des enjeux du développement durable liés aux techniques et matériaux.

Votre travail s'articule autour de 5 axes : la conception, la mise en œuvre, le montage, l'entretien et le dépannage.

Journée type

Chaque jour, vous concevez et dimensionnez des installations de ventilation mécanique contrôlée résidentielle.

Tout d'abord, vous réalisez les plans d'implantation et les schémas de l'installation de ventilation mécanique. Ensuite, vous vous occupez de son installation et de sa mise en service. Enfin, vous êtes en charge du suivi de l'installation et vous occupez de son entretien et de son dépannage, en cas de besoin.

Vous êtes également capable de situer votre activité professionnelle par rapport aux enjeux sociétaux et réglementaires.

Débouchés

Au bout de 1 an de formation, vous pouvez choisir de :

- Travailler comme indépendant ou salarié dans une entreprise de techniques spéciales en

construction et industrie

- Vous perfectionner dans une autre technique propre au métier
- Suivre une formation en gestion pour pouvoir ouvrir votre entreprise

Qualités

Quelles qualités devez-vous posséder pour être ventiliste ?

Vous devez être ordonné, soigneux, prévoyant, adroit et autonome.

Quelles qualités développerez-vous pendant votre formation ?

Vous allez développer votre sens des responsabilités et de la précision.

Détails sur la formation:

Horaire:

Les horaires repris ci-dessous sont à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés en fonction de la disponibilité de nos formateurs.

1ère année : samedi (09h00 à 16h30) + quelques mardis (18h00 à 21h30) + quelques jeudis (18h00 à 21h30)

Organisation

L'alternance allie cours théoriques dans un centre de formation et formation pratique en entreprise. Nous vous proposons de vous former dans ce métier en concluant une convention de stage avec une entreprise (+/- 26 à 30 heures par semaine) et en suivant des cours dans un centre de formation (+/- 8 à 12 heures par semaine).

Pratique en entreprise

Vous choisissez une formation en alternance et même si la pratique en entreprise n’est pas obligatoire, elle est fortement conseillée pour acquérir les gestes et les pratiques de votre métier. Pour ce faire, vous pouvez conclure une convention de stage rémunérée avec une entreprise formatrice.

Le référent stage est l'intermédiaire à la conclusion de la convention de stage. Il est présent pour vous orienter, vous aider dans vos recherches de stages, il est chargé des aspects administratifs et veille au bon déroulement de votre formation en entreprise.

Certification

A l’issue de la formation, l’apprenant se voit délivrer un diplôme de Coordination et d'Encadrement "Ventiliste" (COEN).

A l’issue du module FDB : obtention d’une attestation « Formation à la sécurité de base en construction ».

DETAILS SUR LA FORMATION

Diplôme de coordination et encadrement ventiliste

Prix: 325 euros par an

Durée: 1 an

Stage: Stage pratique en entreprise conseillé pour chaque année de formation

Plus d’informations : 0800 85 210 – info@efp.be

CONDITIONS D'ADMISSION

Avoir 18 ans accomplis au 31/12 de l'année d'inscription ET répondre à l'une des conditions suivantes:
• CESS (y compris professionnel)
• ou Diplôme Chef d'entreprise
• ou Diplôme de Coordination et encadrement
• ou Certificat d'apprentissage
• ou Examen d'accès aux formations CESS
Avant de vous inscrire, vous devrez suivre une séance d'info en vidéo.